

COMITÉ SYNDICAL
04 février 2020 à 20h00 – 50500 LES VEYS
commune de CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

CS 2020/28 Finances locales – Décisions budgétaires : Programme élevage et zones humides (P240102_19_AGRIZH)

Affiché le 05 MARS 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à 20 h 00 à Les Vays sur convocation de ses membres en date du 16 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (*pouvoirs de Hubert LEFEVRE et Robert RETOUT*), Florence MAZIER (*pouvoir de Hubert DEJEAN DE LA BATIE*)

Pour les conseillers départementaux

Françoise LEROSSIGNOL (*pouvoir de Nicole GODARD*), Jean MORIN (*pouvoir de Marc LEFEVRE*), Patrick THOMINES (*pouvoir de Maryse LE GOFF*),

Pour les Communautés de Communes

Michel FAUVEL (*pouvoir de Jacky MAILLARD*), René HARDY (*pouvoir de Michel COUILLARD*), Anne HEBERT-PIQUART (*pouvoir de Laurent PIEN*)

Pour les communes

Stéphane BARRAULT (La Meauffe), Jean-Marc JOLY (Hémevez – *pouvoir de Didier CORNIERE*), Mickaël LALANDE (Montmartin en Graignes), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Hubert MOUCHEL*), Marinette MIGAULT (Rauville la Place), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Laure LEDANOIS*), Didier REMON (Beuzeville la Bastille), Alexandra UHLMANN (Le Mesnil Véron), Jean-Michel GREEN (Vouilly – *pouvoir de Michel MAUDUIT*) Erick JEANNE (Trévières), Michel MARIETTE ((Rubercy)

avec voix consultative

Pour les membres associés

Thierry RENAUD (SCOT Centre Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche).

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY.

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Gabriel DAUBE, Nicole GODARD Marc LEFEVRE, Maryse LE GOFF. Patricia GADY-DUQUESNE,

Pour les Communautés de Communes

Pierre AUBRIL, Michel COUILLARD, Michel DAVY DE VIRVILLE, Jacky MAILLARD, Laurent PIEN

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20200306- DELIB_CS2020_28-DE Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020
--

Pour les communes

André **CARPENTIER** (Millières), Didier **CORNIERE** (Sainte-Mère-Eglise), Daniel **ENault** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan les Marais), Laurent **HUET** (Vaudrimesnil), Laure **LEDANOIS** (Pirou), Henri **LEMOIGNE** (Créances), Géraldine **MAUDUIT** (Rémilly les Marais), Hubert **MOUCHEL** (Lestre), Michel **MAUDUIT** (Isigny sur Mer)

Pour les membres associés

CAUE du Calvados, Jean-Yves **HEURTIN** (Président Chambre d'Agriculture du Calvados), Sylvain **LEREDDE**, Syndicat Mixte de la Vire

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HÉDOUIN**, Joëlle **RIMBERT**, Fabienne **COLLINEAU**, Jean-Baptiste **WETTON**, Marie **DEVILLE**, Denis **LETAN**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

soit un quorum de 33 membres présents sur 58

Nombre de votants 20 présents + 13 pouvoirs soit 33 votants.

CS 2020/28 Finances locales – Décisions budgétaires : Programme élevage et zones humides (P240102_19_AGRIZH)

Une expérimentation nationale sur trois ans vise à rechercher des modalités de soutien à l'élevage dans les zones humides. Trois sites sont concernés : les marais de brouage (Charente maritime), la baie de Somme-plaine Picarde et les marais du Cotentin et du Bessin. Localement, ce programme est conduit en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Manche.

En 2020, le Parc va se mobiliser notamment sur une animation avec les agriculteurs pour réfléchir à la faisabilité des MAE collectives, sur les questions liées à la transmission-installation des exploitations, sur la réponse à un appel à projet de l'agence de l'eau pour mettre en œuvre des paiements pour services environnementaux (PSE).

Délibération : Le Comité Syndical donne son accord et autorise le Président à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 05 MARS 2020

Le Président du Parc,

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_28-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020